



Au Conseil général de Mont-la-Ville

Mont-la-Ville, le 8 janvier 2024

Préavis municipal relatif à la capitalisation complémentaire de la société Energie Naturelle Mollendruz SA

Demande de crédit Préavis No 02/2024

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

But :

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit d'investissement de CHF 120'000.- pour participer à la prochaine augmentation de capital de la société Energie Naturelle Mollendruz SA (ENM SA).

Préambule :

Le développement de la production éolienne en Suisse a été retardé par de multiples oppositions (en 2022, seules 41 éoliennes produisant environ 150 GWh étaient en exploitation). Depuis la crise énergétique de 2022, le cadre réglementaire évolue favorablement afin de permettre la concrétisation des projets en cours, en particulier pour ceux qui disposent d'un plan d'affectation en vigueur. Ainsi, la Commission de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'énergie du Conseil national a-t-elle déposé le 22 septembre 2022 une initiative parlementaire (22.461), qui a abouti à l'adoption, le 16 juin 2023, d'une modification urgente de la loi fédérale sur l'énergie (LEne), par l'adjonction de dispositions transitoires relatives à la production d'électricité supplémentaire à partir de centrales hydrauliques à accumulation (art. 71b LEne) et d'installations éoliennes (art. 71c LEne). Cette dernière disposition permet de bénéficier de la production hivernale d'installations éoliennes et laisse espérer de pouvoir la multiplier par 30 pour atteindre l'objectif annuel de 4,3 TWh prévu dans les perspectives 2050+ de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Le Canton de Vaud vise l'objectif de produire annuellement entre 0,5 et 1 TWh à l'horizon 2035.

A cet égard, il y a lieu de rappeler que le service d'électricité de la ville de Zürich (ewz), les Communes de Juriens, Vaulion, La Praz et Mont-la-Ville, ainsi que la Ville d'Yverdon-les-Bains, ont créé, en 2009, la société Energie Naturelle Mollendruz SA (ENM SA) dans le but de développer un parc éolien sur les crêtes du Mollendruz (12 éoliennes, 50 MW). Romande Energie SA a rejoint le projet en 2019, en apportant des droits RPC (rétribution à prix coûtant) qui permettent de garantir un prix de reprise stable sur les 15 premières années d'exploitation.



Le Plan Partiel d'Affectation (PPA), nécessaire à la réalisation du projet éolien du Mollendruz, est entré en vigueur en novembre 2022, suite à la décision du tribunal fédéral. Cette étape majeure offre les conditions requises à la réalisation du parc éolien.

Une demande de permis de construire, qui s'inscrit dans le cadre défini par le PPA, a été déposée par ENM SA dans le courant de l'été 2023. Le dossier a été mis à l'enquête publique en septembre 2023, et les services cantonaux compétents étudient actuellement ce dossier ainsi que les oppositions qui ont été formulées.

ENM SA proposera, en mars 2024, une augmentation de capital pour préparer les appels d'offres de la phase de construction des douze éoliennes prévues, selon les plans déposés à l'enquête publique.

Dans ce contexte, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a validé les résultats et recommandations d'une étude réalisée par son Service des énergies, appuyée par une expertise indépendante. Cette étude recommande une prise de participation la plus importante possible dans le projet éolien d'ENM SA, au fil des recapitalisations qui seront nécessaires, tant pour des raisons économiques que stratégiques. Une participation de la Ville de 20% au maximum du capital de la société représenterait, à terme, un investissement total maximum de CHF 11'600'000.-, dont CHF 630'000.- ont déjà été investis.

Les 3 communes territoriales de Mont-la-Ville, La Praz et Juriens, ainsi que celle de Vaultion ont, à ce jour, chacune investi CHF 60'000.- dans la société ENM SA. A terme, les Municipalités visent une augmentation de la participation des communes locales à hauteur de 10% à 15%, les 4 ensemble.

Projet :

Le projet de la société ENM SA consiste à planifier, construire et exploiter 12 éoliennes (pour une puissance de 50 MW) sur le haut-plateau situé à l'est du col du Mollendruz. Ce parc éolien, l'un des plus importants prévus dans le canton de Vaud, permettra d'atteindre entre 10 et 20% des objectifs cantonaux de production d'énergie éolienne. Sa mise en service est prévue en 2027 pour une durée d'exploitation de 25 ans, avec une production annuelle estimée entre 100 et 112 GWh, soit l'équivalent de la consommation de 33'000 ménages.

Le projet représente une grande opportunité pour la commune de Mont-la-Ville et les 3 communes voisines partenaires du projet, tant pour sa valeur économique très positive, que pour la perspective d'agir concrètement et substantiellement en faveur du développement des énergies renouvelables locales, en accord avec les stratégies nationale et cantonale.

- Valeur économique : les analyses effectuées par ENM SA, ainsi que par la commune d'Yverdon-les-Bains, montrent que le projet répond aux critères de rentabilité définis par les actionnaires et offre de bonnes perspectives de dividendes pour les 15 premières années, grâce au programme d'encouragement de la Confédération (Système de Rétribution de l'Injection ou SRI). Les risques identifiés restent limités et le projet est résilient économiquement.
- Valeur énergétique : la production éolienne du projet, renouvelable et locale, s'inscrit parfaitement dans les objectifs visés par la révision de la loi fédérale sur l'énergie (LEne), ainsi que de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) votée par les



Chambres fédérales le 29 septembre 2023, qui ciblent 35 TWh/an de production d'électricité renouvelable suisse en 2035 et 45 TWh/an en 2050. Une participation dans l'ouvrage permettrait participer au développement des énergies renouvelables sur le territoire communal, avec la perspective d'acquérir du courant local, proportionnellement à la part d'actionnariat, à l'horizon 2040-2050 (après la période SRI).

Aspects financiers :

Sur la base d'une analyse effectuée par les membres du conseil d'administration d'ENM SA, dont les détails relèvent du secret d'affaires, et constatant que la Ville d'Yverdon-les-Bains a expertisé indépendamment l'opportunité d'investissement, la Municipalité conclut qu'une augmentation de prise de participation au capital d'ENM SA constitue une opportunité à saisir, qui présentera un rendement particulièrement intéressant les 15 premières années d'exploitation, durant lesquelles des droits RPC (rétribution à prix coûtant) permettent de garantir un prix de reprise stable. Même après cette durée, les rendements prévisionnels demeurent intéressants et les risques mesurés.

A ce jour, la commune de Mont-la-Ville détient 0,72% du capital-actions de la société (soit un capital-actions de CHF 60'000.- sur un capital total de CHF 8'300'000.-). ENM SA prévoit une augmentation de capital dans la société en mars 2024, à hauteur de CHF 1'200'000.-, pour financer la phase d'appel d'offres du projet.

Selon les dernières discussions entre les actionnaires d'ENM SA, chacune des 4 communes locales se voit offrir la possibilité d'augmenter sa participation au capital de CHF 120'000.-. La Commune de Mont-la-Ville pourrait saisir cette occasion pour accroître sa part au capital d'ENM SA et acquérir des droits de souscription prioritaire pour les augmentations de capital suivantes.

Capitalisation ENM SA

	Actions à valeur nominale de 1'000.-			Augmentation de capital	Capital-actions augmenté	
	au 31.12.2023	Après augmentation	Nouvelle émission			
Ville de Zürich (ewz)	7 430	7 830	400	400 000	7 830 000	82.42%
Yverdon-les-bains	630	950	320	320 000	950 000	10.00%
Juriens	60	180	120	120 000	180 000	1.89%
La Praz	60	180	120	120 000	180 000	1.89%
Mont-la-Ville	60	180	120	120 000	180 000	1.89%
Vaulion	60	180	120	120 000	180 000	1.89%
TOTAL	8 300	9 500	1 200	1 200 000	9 500 000	100%

On peut finalement relever que les nouvelles actions qui seront émises, seront encore proposées à leur valeur nominale de CHF 1'000.-, alors que les risques du projet sont extrêmement réduits par rapport aux précédentes capitalisations, vu que le projet dispose à présent d'un PPA en vigueur.

Demande :

La Municipalité demande l'autorisation de participer à la prochaine augmentation de capital d'Energie Naturelle Mollendruz SA, par l'acquisition supplémentaire de 120 actions à valeur nominale de CHF 1'000.-. L'investissement de CHF 120'000.- sera financé par les réserves de liquidité dont dispose la commune ; compte de bilan 9282.46.



Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MONT-LA-VILLE

- vu le préavis municipal N°02/2024 ;
- oui le rapport de la commission de gestion et finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'octroyer un crédit d'investissement de CHF 120'000.- à la Municipalité, pour participer à l'augmentation de capital de la Société Energie Naturelle Mollendruz SA;
- D'accepter que ce montant soit financé par la réserve « Energies renouvelables » ;
- D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
Patrick Agassis		Carine Bron

Adopté / Refusé par le Conseil général le.....

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président	La Secrétaire
Cyril Delacrétaz	Véronique Moullet